Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NORMANDIE

LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

LES ESSENTIELS de l'Eure

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)
Conseil ISSN 2492-9727 n°99 – ZFSP – 3 mai 2016 – France POULAIN

Ivry la Bataille > Château

Le portail de l'ancienne abbaye d'Ivry la Bataille (XIIe siècle) est classé monument historique depuis le 30 janvier 1932. Son périmètre de protection porte jusqu'aux vestiges du château.

L'église Saint-Martin d'Ivry la Bataille (XVe-XVIe siècles) et la maison dite de Henri IV (XVIe siècle) sont respectivement inscrits aux monuments historiques depuis le 9 septembre 1958 et le 9 juin 1932. Leurs périmètres de protection chevauchent également le site du château.

Le château d'Ivry la Bataille a été classé en tant que monument historique le 8 février 1990.

Le château d'Ivry fait partie des anciennes places fortes de Normandie. En 927, Guillaume Longue Épée, fils du chef viking Rollon et jarl des Normands, fait ériger des défenses à Ivry pour verrouiller la vallée de l'Eure et protéger la frontière entre la Normandie et le royaume de France. Le premier château daterait de la seconde moitié du Xe siècle. Le site est renforcé vers la fin X^e-début du XIe siècle par l'édification d'un donjon quadrangulaire. Il en subsiste notamment deux salles basses voûtées. Assiégé par Guillaume le Bâtard en 1040, le château est renforcé par une enceinte fortifiée. La place est de nouveau éprouvée par Louis VI le Gros qui l'incendie au début du XIIe siècle. Pris par Philippe Auguste à la fin du XIIe siècle, le château est de nouveau renforcé au début du XIIIe siècle. Les défenses continuent d'être améliorées jusqu'à la guerre de Cent Ans. Assiégée par les anglais en 1418-19, la place est reconquise par Jean de Dunois en 1449 puis démilitarisée. Le château est progressivement démantelé jusqu'à la première moitié du XXe siècle. Les vestiges ont fait l'objet de chantiers archéologiques récents. Le site est ouvert à la visite par l'association des Vieilles Pierres, consacrée au château.

Situé sur un éperon boisé, le château présente des vues lointaines vers Ivry à l'Est et vers les champs au Sud et à l'Ouest. La richesse architecturale et paysagère du centre ville d'Ivry et de la vallée de l'Eure est à préserver. L'extension des lotissements à l'Ouest et au Sud de l'éperon mériterait d'être limitée afin de conserver la lisibilité de la plaine agricole depuis le château.

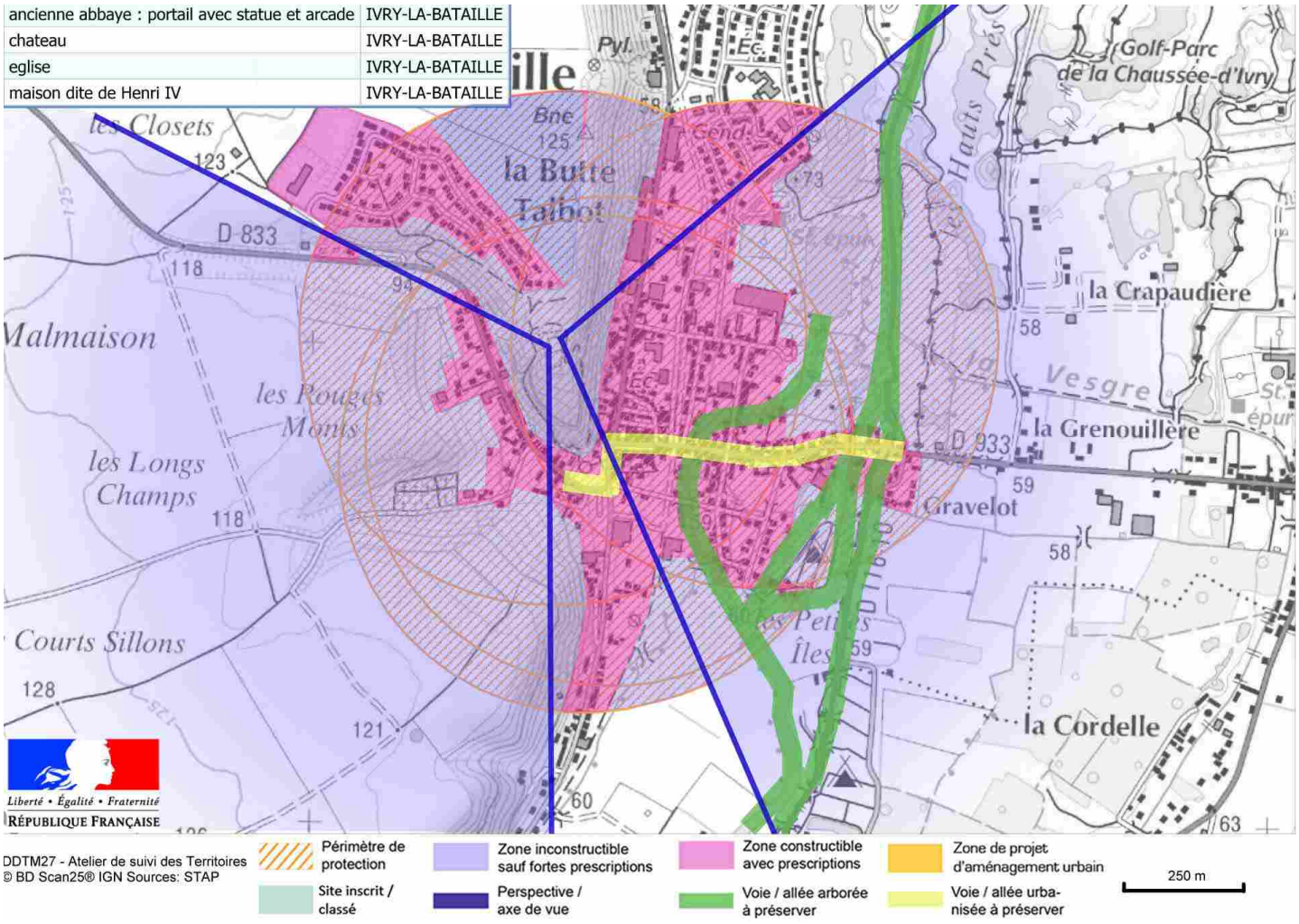

Périmètre de 500m avec ZSFP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).

Les vestiges de l'enceinte et du donjon

Les vestiges du donjon (vue générale)

L'appareil des murs en arête de poisson

La vue vers Ivry et la vallée d'Eure

La vue du château vers l'Ouest

La vue éloignée de l'éperon (Sud-Ouest)

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m	Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère. Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront a minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions pourront être en en zone Ua de RdC+2+combles et en zone Ub de RdC + Combles. Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.
Pour la zone en bleu clair	Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et/ou dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.
Pour le reste du périmètre de 500m	Les avis seront cohérents avec ceux émis ces derniers années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.

L'église Saint-Martin (inscrite)

Le portail de l'ancienne abbaye (classé)

Une vue de la rue Henri IV

L'arsenal d'Ivry (édifice communal)

Une maison en meulière

Le paysage de la vallée d'Eure